



CPIP PLACES

De l'acharnement à l'autoritarisme !

Pour la 3^{ème} année consécutive l'administration tente d'imposer le dispositif de CPIP placés... Les 8 postes de CPIP placés « offerts » aux pré-affectés cette année devront OBLIGATOIREMENT être pourvus ! **C'est un véritable coup de force !**

En 2013, lors de la création des CPIP placés, l'administration concédait finalement que ces postes ne devaient être proposés qu'à des CPIP d'expérience et a minima titulaires... En 2014, elle fait machine arrière et propose ces postes à des stagiaires à conditions – et parce que la CGT s'est battue pour limiter les dégâts - que les CPIP aient la possibilité d'opter pour un poste de placé ou un poste classique... et qu'ils n'entrent réellement en fonction de placé qu'à compter de leur titularisation...

En 2015 l'administration va encore plus loin et impose sans alternative des postes de CPIP placés aux stagiaires !

Pour la CGT insertion probation, seuls des titulaires volontaires doivent pouvoir accéder à ces postes.

La flexibilité et la disponibilité exigées des CPIP placés impliquent que seuls des professionnels avertis puissent occuper ces fonctions. L'instabilité professionnelle induite par celles-ci a des retentissements importants sur la vie familiale des agents, c'est pourquoi se positionner sur un poste de CPIP placé doit relever d'un choix personnel et éclairé et non d'un autoritarisme administratif !

Si la sur-cotation (2 point les 2 premières années puis 1 point par an) est une réponse à la pénibilité du poste et permet une sortie plus rapide du dispositif, la CGT reste totalement opposée à une IFPIP modulée qui crée de fait des inégalités et rompt les solidarités d'équipes. La modulation de l'IFPIP peut se faire selon « la manière de servir » ! Certaines DISP ont largement emprunté cette voie ouverte par ce dispositif !

En outre le procédé est inadmissible ; l'administration ne s'est pas embarrassée d'une concertation des organisations représentatives des personnels et ne leur a donné aucune information. Après arbitrage de la directrice de l'Administration Pénitentiaire, elle s'est contentée de la diffusion des postes ...et ce, 4 jours avant l'amphithéâtre de pré affectation.

L'administration justifie cet « acharnement » par la nécessité d'accompagner jusqu'au bout le dispositif des CPIP placés vaille que vaille. Les choix opérés par l'administration signent bien là sa volonté de contourner un dialogue social que

Collectif CGT Insertion Probation

UGFF-CGT 263, rue de Paris – case 542 – 93514 Montreuil Cedex

Téléphones 01.55.82.89.69 ou 01.55.82.89.71 – Courrier électronique : spip.cgt@gmail.com

<http://www.cgtspip.org/>

nous voulons soucieux de l'intérêt des personnels et de la profession mais aussi de la qualité du service public.

Eviter le dialogue social c'est refuser d'entendre les arguments qui justifieraient l'abandon du dispositif des CPIP placés.

D'autres choix que ce cautère sur une jambe de bois sont possibles : la CGT revendique depuis le départ la mise en place d'organigrammes assortis d'un TCCBS (taux de calcul pour la compensateur des besoins du service).

Cette année ce sont presque 50 postes qui resteront vacants après la CAP de mobilité, de titularisation et celle de pré affectation.

Aujourd'hui, les organisations professionnelles, les stagiaires et les services sont mis devant le fait accompli alors qu'une égalité de traitement avec la 18^{ème} promotion qui aurait consisté à proposer 8 postes en surnombre aurait été un minimum. Ceci aurait au moins permis de laisser aux agents le choix d'opter ou non pour un poste de CPIP placé !

On ne peut pas dire que la direction de l'ENAP soit moins bornée que la DAP quand l'on sait qu'elle s'est entêtée à scinder en deux l'amphithéâtre de pré-affectation qui se tient aujourd'hui le 20 juillet à l'école, et ce malgré les propositions alternatives de la promotion soutenue par la CGT.

Décidément, pour cette 19^{ème} promotion la facture commence à être salée : outre la pré affectation qu'elle va subir de plein fouet, amphi et postes de CPIP placés, les choix des stagiaires sont contraints dans tous les sens du terme.

**La CGT, présente auprès de l'ensemble des personnels,
revendique haut et fort
la mise en place d'organigrammes dans les SPIP
et l'abandon de la pré-affectation pour les CPIP !**

A Montreuil le 20 juillet 2015

Collectif CGT Insertion Probation

UGFF-CGT 263, rue de Paris – case 542 – 93514 Montreuil Cedex

Téléphones 01.55.82.89.69 ou 01.55.82.89.71 – Courrier électronique : spip.cgt@gmail.com

<http://www.cgtspip.org/>